

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

**DEL2024_126 : Elaboration d'un
Contrat d'Objectif Territorial -
Programme Territoire Engagé en
Transition Ecologique**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au Centre Socio Culturel Paul Faraud à Plan d'Orgon, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 octobre 2024.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. J-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Éric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, M. Eric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.
Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERT-VALLET
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*).
Pour la commune de Châteaurenard : Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Mme ANZALONE*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à M. CHAUVET*), M. Bernard REYNES (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à M. Michel PECOUT*).
Pour la commune d'Eyragues : Mme Yvette POURTIER (*donne pouvoir à M. Michel GAVANON*).
Pour la commune de Maillane : Mme Frédérique MARES (*donne pouvoir à M. Eric LECOFFRE*).
Pour la commune de Noves : Mme Edith LANDREAU (*donne pouvoir à P. FERRIER*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERT-VALLET*).
Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET (*donne pouvoir à M. Yves PICARDA*).
Pour la commune de Saint-Andiol : Mme Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à M. Daniel ROBERT*)

ABSENT :

Pour la commune de Rognonas : M. Dominique ALIZARD

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne COUDERT-VALLET

Le programme Territoire Engagé en Transition Écologique de l'ADEME est un programme permettant aux collectivités de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire. Il permet de valoriser les actions réalisées, en cours ou projetées de la collectivité en matière de transition écologique et disposer d'outils opérationnels et transversaux pour leur pilotage et suivi.

Pour mettre en œuvre des actions en faveur du climat, de l'air, de l'énergie et de l'économie circulaire, l'ADEME propose un financement via le Contrat d'Objectif Territorial (COT).

Sur une durée de 4 ans, ce dispositif, qui se compose de 2 phases, donne lieu à un financement de 350 000 € maximum, avec une part fixe la première année (75 000 €) et une part variable (275 000 €) les années suivantes sur atteinte des objectifs, fixés au préalable sur 2 volets (Climat-Air-Energie et Economie circulaire). Seule l'atteinte des objectifs sera vérifiée pour l'attribution du financement, la communauté d'agglomération Terre de Provence pourra ensuite utiliser librement ces aides selon ses priorités d'actions en investissement ou fonctionnement.

Sur toute la durée du contrat d'objectif territorial, la communauté d'agglomération disposera également d'un accompagnement méthodologique et technique avec l'appui spécifique d'un conseiller et des audits réalisés par des cabinets conseils experts. L'intérêt est aussi de s'insérer dans un processus de labellisation reconnue (Territoire engagé en Transition Ecologique), atout pour communiquer avec plus de clarté et d'engagement auprès de nos administrés.

Un avis favorable a été émis par le bureau communautaire le 3 octobre 2024 et par la commission Environnement du 04 avril 2024.

Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer favorablement sur l'engagement de Terre de Provence au dispositif Territoire Engagé en Transition Écologique sur les deux référentiels Climat-Air-Energie et Economie Circulaire sous la forme d'un Contrat d'Objectif Territoriale avec l'ADEME.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015, et notamment l'article 188 relatif à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire et de la commission environnement pour s'engager dans le programme Territoire Engagé en Transition Ecologique sur les 2 référentiels Climat-Air-Energie et Economie Circulaire sous la forme d'un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME,

Considérant que l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est favorable à l'inscription de Terre de Provence Agglomération au dispositif Territoire Engagé en Transition Ecologique,

Ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'engagement de Terre de Provence sous la forme d'un Contrat d'Objectif Territorial dans le cadre du programme Territoire Engagé en Transition Ecologique de l'ADEME ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice :	42
Votants :	41
Votes pour :	41
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Eyragues, le 17 octobre 2024,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



Envoyé en préfecture le 30/10/2024

Reçu en préfecture le 30/10/2024

Publié le



ID : 013-200035087-20241017-DEL2024_126-DE